



Bonus réparation

Du 22 mars 2026 au 29 avril 2026



Un coup de pouce pour faire réparer

Un lave-linge qui ne s'allume plus, une fermeture éclair cassée ou des chaussures dont la semelle se décolle ... **avant de jeter, pensez à réparer !**

Réparer, c'est :

- # prolonger la durée d'usage de ses équipements
- # éviter un achat neuf lorsque ce n'est pas nécessaire
- # réduire les volumes de déchets à traiter

Dans un contexte où les coûts de traitement des déchets augmentent, prolonger la durée de vie des équipements est un levier d'action concret. C'est aussi une solution souvent plus économique que le remplacement.

Le bonus réparation : comment ça marche ?

Le dispositif national du bonus réparation permet de bénéficier d'une réduction immédiate chez un **réparateur labellisé** pour remettre en état :

- appareils électriques et électroniques
- vêtements
- chaussures

Le montant du bonus varie selon l'objet réparé et est directement déduit : aucune démarche à effectuer.

=> Trouver un réparateur labellisé près de chez vous ou connaître le montant du bonus : www.ecosystem.eco

À l'échelle du territoire, ces gestes du quotidien participent à limiter les déchets et à contenir l'évolution des coûts liés à leur traitement.

Un objet réparé, c'est un déchet en moins. Un choix de consommation qui permet de réduire notre impact sur l'environnement et aussi sur notre portefeuille.



En savoir plus sur le bonus réparation www.economie.gouv.fr/particuliers/mes-droits-conso/bien-consommer/bonus-reparation-comment-ca-marche